



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON N° 2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE
COMMUNE DE YERMENONVILLE



Appel à projets

du 26 mai 2021

V1

Réouverture d'un commerce de restauration Sis 2 rue de Maintenon 28130 Yermenonville

Pouvoir adjudicateur
Commune de Yermenonville



1 Index

Table des matières

| | | |
|---|---------------------------------|---|
| 1 | Index | 2 |
| 2 | Description sommaire | 3 |
| 3 | Règlement de consultation | 3 |
| 4 | Calendrier..... | 3 |



2 Description sommaire

Dans le cadre de la réouverture d'un commerce de restauration, il est attendu des candidats un dossier de présentation contenant :

- CV du ou des candidats
- Projet sur le fond et la forme, horaires, cibles, etc...
- Description complète de la forme sociale de l'entrepreneur
- Plan projet financier
- Forme proposée bail commercial

3 Règlement de consultation

- Réception des dossiers avant le 01/07/21
- Convocation de chaque candidat pour entretien et visite individuelle des locaux
- Les candidats seront reçus et entendus par une commission constituée d'élus municipaux
- Un éventuel 2eme RDV pourra avoir lieu afin de réentendre les candidats ayant un projet plus particulièrement abouti

4 Calendrier de mise en place

Idéalement la prise de fonction s'effectuerait pour la rentrée 09/21 et sinon dans les meilleurs délais.



Cahier des clauses techniques particulières

du 26 mai 2021

V1

Réouverture d'un commerce de restauration Sis 2 rue de Maintenon 28130 Yermenonville

Pouvoir adjudicateur
Commune de Yermenonville



1 Index

Table des matières

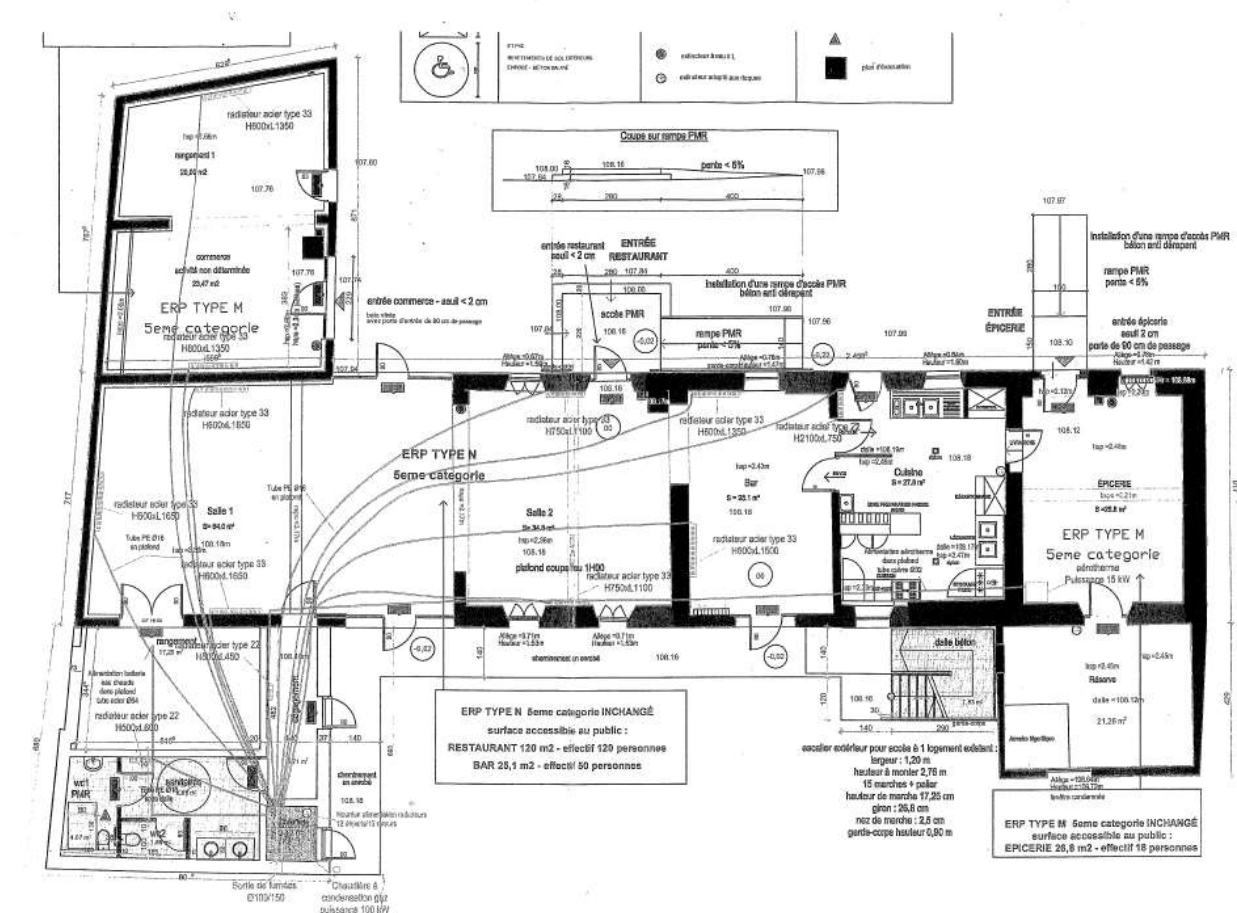
| | | |
|-----|---------------------------------|---|
| 1 | Index | 2 |
| 2 | Description sommaire | 3 |
| 3 | Fonctions | 4 |
| 4 | Licence IV | 4 |
| 5 | Forme contractuelle | 4 |
| 5.1 | Fond | 4 |
| 5.2 | Formalités règlementaires | 4 |
| 5.3 | Loyers | 4 |
| 5.4 | Dépôt de garantie | 4 |
| 6 | Entretien du bâtiment | 5 |
| 7 | Synergie commerciale | 5 |
| 8 | Annexe 1 : plan | 6 |



2 Description sommaire

Les locaux appartiennent à la commune et sont constitués d'un RDC classé ERP type N de 5eme catégorie accessible PMR entièrement refait à neuf en 2018 aménagé en environs 227m² constitués de :

- Salle de restaurant 99m² capacité env. 70 personnes
- Local rangement de salle 17m²
- Bar 25m² capacité env. 10 personnes
- Cuisines 28m² équipée
- Epicerie-Point relais poste 27m²
- Réserve avec armoire réfrigération 22m² et frigos
- Sanitaires PMR 9m²
- Chaufferie gaz de ville pour 12 départs
- Cours intérieure en herbe exploitable pour terrasse avec accès au parking



Mairie : 2 rue de Gallardon, 28130 YERMENONVILLE

Tél : 02 37 32 32 14 - Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr - web www.yermenonville.fr

N° SIREN : 212.804.231 - N° SIRET / Chorus : 212 804 231 00018 - Code naf : 8411Z



3 Fonctions

Il est attendu d'un repreneur que les fonctions suivantes soient remplies :

- Restaurant
- Bar
- Point poste, relais colis
- En option point relais de produits en directs de producteurs circuit court

4 Licence IV

La mairie a acquis la licence IV et licence pour restauration en 2016 et la met à disposition de l'exploitant pour un montant mensuel de 50€.

5 Forme contractuelle

Un bail commercial sera conclu

5.1 Fond

Il est envisagé une cession du fond constitué de (inventaire matériel en annexe) estimé à 15000 éventuellement lissable en plusieurs échéances.

5.2 Formalités règlementaires

Toutes les formalités d'enregistrement au registre du commerce, assurances, annonces légales, formalités sanitaires, permis d'exploitation cerfa 14407*03 devront être constituées pour la date d'ouverture

5.3 Loyers

Il a été procédé à expertise des locaux, possibilités et situation par société expertes en immobilier d'entreprise, artisanat et commerce qui estime le montant mensuel des loyers à 750€ ht.

5.4 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 800€ sera demandé



6 Entretien du bâtiment

Un entretien du bâti ainsi qu'espaces verts devra être effectué.

7 Synergie commerciale

Une entente en toute complémentarité est attendue avec les éventuels commerçants ambulants tenant marché sur la même place de l'église les jeudis.



8 Annexe 1 : plan

